

## 158668 - La purification et l'impureté morale

---

### question

Je lisait un livre de droit musulman et j'en suis arrivé à ce qu'on appelle 'ce qui est jugé gravement impure'. On y intègre l'associanisme, la mécréance et les péchés majeurs... Ensuite, vient l'impureté alléguée qui, selon l'auteur, englobe la souillure mineure et les péchés légers, etc. Cette catégorisation est-elle juste? Y-t-il parmi les ancêtres pieux quelqu'un qui l'aurait évoquée? J'espère recevoir une réponse exhaustive.

### la réponse favorite

Il existe deux types de purification matérielle et morale. La première consiste à se purifier des souillures et des saletés. Les impuretés matérielles résident dans les substances jugées sales par la loi religieuse. Certaines sont jugées très sales, comme le chien. D'autres sont considérées comme légèrement sales comme l'urine de l'enfant. D'autres encore sont moyennement sales comme l'urine, le sang et le cadavre.

Les jurisconsultes développent dans leurs livres un discours axial sur la purification et l'impureté concrète. Quant à la pureté et l'impureté morales, elles sortent du champ d'intérêt des jurisconsultes. C'est pourquoi ils n'en parlent que accidentellement et par dégression.

La pureté morale consiste pour le croyant dans le fait de se purifier de l'associanisme et de la mécréance. L'impureté morale réside dans celle inhérente à la mécréance, à la perversion et à la rébellion.

Les textes religieux traitent de la pureté et de l'impureté morales

Allah le Très-haut dit: « (Rappelle-toi) quand les Anges dirent: « Ô Maryam (Marie), certes Allah t'a élue et purifiée; et Il t'a élue au-dessus des femmes des mondes. »

(Coran, 3:42) Pour Ibn Djarir at-Tabari, l'expression 'et purifiée' signifie débarrasser ta foi des

doutes et des impuretés qui se glissaient dans les pratiques religieuses des femmes »

Extrait du Tafsir de Tabari (5/392)

Le Très-haut dit encore: « Prélève de leurs biens une Sadaqâ par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux. Ta prière est une quiétude pour eux. Et Allah est Audient et Omniscient. » (Coran,9:103) Tabari le commente ainsi: « le Très-haut dit à Son Prophète Muhammad (bénédition et salut soient sur lui): ô Muhammad, prélève des biens de ces gens qui ont avoué leurs péchés et se sont repentis, une aumône grâce à la quelle tu les débarrasseras des résidus de leurs péchés, les purifieras et les élèveras de sorte à ce qu'ils transcendent les basses positions des hypocrites et se hissent aux sphères des gens sincères. » Extrait du Tafsir de Tabari (11/659)

Le Très-haut dit aux femmes du Prophète (bénédition et salut soient sur lui): « Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jâhiliyah). Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, Ô gens de la maison [du prophète], et veut vous purifier pleinement. » (Coran,33:33) Il s'agit là de la pureté morale qu'Il évoque en parlant du peuple de Loth: « Puis son peuple n'eut que cette réponse: « Expulsez de votre cité la famille de Lut (Loth) ! Car ce sont des gens qui affectent la pureté. » » (Coran,27: 56) C'est-à-dire actes de désobéissance et autres choses abominables. Il dit: « Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté: qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci. Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage. » (Coran,9: 28)

Pour Ibn al-Qayyim, Allah qualifie dans son livre l'associanisme, l'adultère et la sodomie d'actes impures. Ce qu'Il ne fait pas des autres péchés, même s'ils n'en sont pas exempts. Cependant, le Très-haut dit dans le Coran: « Les associateurs ne sont qu'impureté » (Coran,9:28) et dit : « Et Lut (Loth) ! Nous lui avons apporté la capacité de juger et le savoir, et Nous l'avons sauvé de la cité où se commettaient les vices; ces gens étaient vraiment des gens du mal, des pervers. » (Coran,21:74) Et Il cite les propos des partisans de la sodomie: « Puis son peuple n'eut que cette réponse: « Expulsez de votre cité la famille de

Lut (Loth) ! Car ce sont des gens qui affectent la pureté.» (Coran,27:56) Là, en plus d'avouer leur pratique de l'associanisme et de la mécréance, ils se reconnaissent impurs et déclarent Loth et les siens hommes qui tiennent à éviter leur conduite.

Le Très-haut dit à propos des adultérins: «Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes], et les mauvais [hommes] aux mauvaises [femmes]. De même, les bonnes [femmes] aux bons [hommes], et les bons [hommes] aux bonnes [femmes]. Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse. » (Coran,24:26)

L'impureté qui découle de l'associanisme est de deux sortes aggravée et légère. La première réside dans l'associanisme majeur qu'Allah le Puissant et Majestueux ne pardonne pas. La seconde réside dans l'associanisme mineur comme l'hypocrisie atténuée, l'adoption d'une superficialité comptementale, le fait de jurer par le nom d'une créature, d'érouver sa crainte et d'espérer en elle. Aussi s'agit-il d'expliquer que l'impureté peut être matérielle et sensible comme elle peut être morale et insensible. » Extrait d'Ighathatou Lahfan min massaied ach-chaytan (1/59)

Cheikh Ibn Outahymine a dit: «la purification signifie se rendre propre. La loi religieuse lui donne deux sortes morale et matérielle. La première renvoie à la pureté des coeurs qui les débarrasse du polythéisme, des innovations introduites dans le culte voué à Allah mais aussi de la haine, de l'envie, de la jalousie et d'autres sentiments pareils que des mécréants manifestent dans leur traitement des fidèles serviteurs d'Allah qui ne le méritent pas.

C'est dans ce sens qu'Allah le Puissant et Majestueux a qualifié les polythésites d'ordures quand Il dit : «Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.» (Coran,9:29) et c'est encore dans ce sens que le Prophète (bénédiction et salut osient sur lui) a exclu qu'un croyant puisse être impur quand il dit: « certes le croyant ne redevient pas impur. Voilà pourquoi le croyant doit attacher du prix à la pureté de son coeur.» Extrait de fiqh al-ibaadaat,p.97.

Cheikh Salih al-Fawzaan dit : « la pureté morale c'est se purifier de l'associanisme, des innovations et des péchés.» Car le Très-haut dit: «voilà des gens qui veulent préserver leur pureté ». Il s'agit ici d'une pureté morale qui consiste à s'éloigner des actes de rébellion, notamment des péchés. Le polythéisme est une impureté selon la parole du Très-haut: « Les polythéistes ne sont qu'impurs » pour parler d'une impureté morale opposée à la foi en l'unicité d'Allah qui procure la pureté morale. » Extrait de charh al-moukhtassar alaa zaad al-moustaqnaa (1/52)

Allah le sait mieux.